



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 7 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers votants : 26

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Laurence Camera, Cédric Ruffiot, Hélène Merienne, Pascal Gouzènes, Sonia Fizelle, Claude Bourges, Patrick Wunderle, Pascale Campin, Mickael Freau Gigan, Céline Lefranc, Vincent Boudry, Pascale Roquesalane, Cristina Coelho, Aurélien Ques, Joëlle Andrianarijaona, Cédric Tartar, Anne Lanfranchi, Bruno Dijon, Christelle Rodrigues, Jimmy Martin, Loïc Le Quillec

Absents ayant donné pouvoir : Cécile Echelard à Sonia Fizelle, Eloïse Suard à Sylvain Tanguy

Absents : Sylvain d'Amico

Mme Pascale Campin a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°38/2026

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION DE SUIVI DE L'ECOSITE DE VERT LE GRAND

Rapporteur : Sylvain TANGUY

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33 et L.2121-21,

VU l'article 4 du décret n°2006-672 du 8 juin 2006, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté préfectoral n°2013-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/468 du 30 septembre 2013 portant création de la commission de suivi de l'Ecosite de Vert-le-Grand, précisant en son article 3 que la durée du mandat des membres de la commission est fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2018,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner de nouveaux représentants de la commune,

CONSIDERANT que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire,

PRODECE à l'appel de candidatures.

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 59 29

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104940-20260413-DELIB_38_20

Sont candidates :

Titulaire : Madame Joëlle Andrianarijanoa

Suppléante : Madame Anne Lanfranchi

Il n'y a pas d'autre candidature,

M. le Maire donne lecture des résultats,

EST ELUE Madame Joëlle Andrianarijanoa comme représentant titulaire à la Commission de suivi de l'Ecosite de Vert-le-Grand.

EST ELUE Madame Anne Lanfranchi comme représentant suppléant à la Commission de suivi de l'Ecosite de Vert-le-Grand.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois

à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TAN

